

*Date de dépôt: 20 novembre 2002*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Charles Beer,  
Sylvia Leuenberger, Ariane Wisard, Christian Brunier, René  
Ecuyer, Thierry Apothéloz et Jeannine de Haller proposant la  
diffusion du film «Mémoire de la frontière» au cycle d'orientation  
dans le cadre de l'éducation citoyenne**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 14 juin 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil de la République et canton de Genève*

*considérant:*

- le rapport 8455-A et le vote par le Grand Conseil le 6 avril 2002 du projet du Conseil d'Etat ouvrant un crédit extraordinaire de fonctionnement au titre de subvention cantonale unique pour la réalisation d'un film consacré au passage de la frontière à Genève durant la Seconde Guerre mondiale;*
- la qualité des journalistes et historiens à l'origine du projet, d'une part, la rigueur et l'actualité du film «Mémoire de la frontière», d'autre part;*
- la mise à disposition de tous les enseignants français du film «Shoah» sur initiative de M. Jack Lang et les enseignements pédagogiques qui s'en dégagent;*
- les objectifs d'apprentissage et plan d'étude d'histoire et éducation civique, du cycle d'orientation de 1999;*

- *le projet de mise à disposition de chaque établissement scolaire du cycle d'orientation d'un exemplaire du film «Mémoire de la frontière»;*
- *le rapport sur la motion 1263-A et la proposition de motion 1354 concernant l'obligation de dispenser une éducation citoyenne au cycle d'orientation;*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à recommander la diffusion du film «Mémoire de la frontière» et à le mettre à disposition de tous les enseignant d'histoire et de géographie des degrés secondaires qui en feront la demande en vue de sa diffusion dans leurs classes;*
- *à inviter le corps enseignant à organiser des débats enrichis de témoignages de personnes ayant vécu cette époque.*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

### ***Introduction***

Le Conseil d'Etat partage la double préoccupation des auteurs de la motion qui vise à cultiver auprès des élèves et, plus largement, auprès de la population genevoise la connaissance de cette période et à faire appel aux témoignages qui participent de près à la construction de la mémoire collective.

La richesse des archives cantonales, la mémoire vive des habitants du canton à propos de ces années sombres et le soutien que l'autorité politique a apporté à la mise en valeur de ce patrimoine sont autant d'éléments qui doivent favoriser la connaissance de cette période de notre histoire.

Les enseignants de l'école publique genevoise doivent contribuer activement à la concrétisation de ces intentions, et le Conseil d'Etat peut affirmer que cette attente est respectée; en effet, l'enseignement s'appuie à la fois sur des moyens d'enseignement créés à partir des ressources (personnes, témoignages) disponibles dans le canton, et sur des actions qui associent enseignants et directions, telle l'exposition «Le devoir de mémoire», organisée par le groupe d'histoire et d'éducation citoyenne ainsi que par le service de l'enseignement de la direction générale du cycle d'orientation. Cette exposition, mise sur pied en 2000, permet de combiner les éléments

proposés par un musée de Galilée, dédié à la résistance du ghetto de Varsovie, intitulé «... et tu le diras à tes enfants» à ceux qui furent empruntés à l'exposition «Les chemins de passage» mis à disposition par la Municipalité de Gaillard et qui permet de développer la problématique du refuge en Suisse pendant les années de guerre.

Le film «Mémoire de la frontière» vient compléter très opportunément les moyens mis à disposition des enseignants secondaires genevois.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'Etat répond aux différentes invites.

### ***Première invite***

- ***« à recommander la diffusion du film « Mémoire de la frontière » et à le mettre à disposition de tous les enseignants d'histoire et de géographie des degrés secondaires qui en feront la demande en vue de sa diffusion dans leurs classes; »***

Le film «Mémoire de la frontière» a été remis aux services de l'enseignement des directions générales du cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire. Ces services ont informé le corps enseignant, maîtres d'histoire, de géographie et/ou d'éducation citoyenne et ont mis à disposition les copies nécessaires à sa projection. Par ailleurs, une copie du film a été déposée au centre de ressources et de documentation du DIP (CRDP).

Afin de faciliter une projection du film dans le cadre des classes et des horaires scolaires, une adaptation pourrait être réalisée par le centre de production audiovisuelle du DIP avec la collaboration des auteurs, MM. Bernard Romy et Claude Torracinta.

### ***Deuxième invite***

- ***« à inviter le corps enseignant à organiser des débats enrichis de témoignages de personnes ayant vécu cette époque ».***

Il est de tradition au cycle d'orientation et dans les établissements de l'enseignement postobligatoire de permettre à des acteurs de l'époque d'intervenir auprès des classes. Ces contributions qui sont des illustrations vécues de la vie quotidienne ainsi que des exemples d'actions permettent aux élèves de mieux appréhender le contexte et de mesurer la part des témoignages dans la construction de l'histoire.

De nombreux exemples d'interventions de résistants et de déportés peuvent être cités : M<sup>me</sup> Cécile Aubrac au CO de Bois-Caran, M<sup>mes</sup> Noella Rouget, Geneviève de Gaulle et M<sup>me</sup> Cilia, déportée à Ravensbrück et à Auschwitz aux CO du Foron et des Voirets.

Dans l'enseignement postobligatoire, des manifestations du même type ont offert l'occasion aux élèves du CEC André-Chavanne notamment de rencontrer M<sup>me</sup> Arlette Anderson et M. Henry Bulawko, anciens déportés, rescapés du camp d'Auschwitz.

## Conclusion

Afin de répondre aux invites de cette motion, les mesures suivantes ont été prises :

- le film «Mémoire de la frontière» a fait l'objet d'une information et d'une recommandation auprès des enseignants des deux niveaux de l'enseignement secondaire, ce film a été mis à la disposition des enseignants au centre de ressources et de documentation (CRDP), par ailleurs une copie est livrée, sur demande, dans les établissements qui en font la demande ;
- depuis plusieurs années, les enseignants d'histoire et de géographie, soutenus par leurs directions, sollicitent la contribution de personnes dont le témoignage permet d'enrichir les débats à propos de cette époque. L'appel à ces témoins est vivement encouragé.

Le Conseil d'Etat estime avoir ainsi répondu aux attentes des motionnaires et vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

La présidente :  
Micheline Calmy-Rey